

Sortir de prison et s'en sortir : une double peine



Les trajectoires de sortie de prison sont peu étudiées. Même si des obstacles en tout genre s'accumulent à la libération, l'accompagnement social est peu développé. Etat des lieux avec des chiffres et un témoignage.

Par **Tshery Capela**, auteur, Genève, et **Daniel Lambelet**, professeur associé, Haute école de travail social et de la santé · EESP · Lausanne

« Il est plus facile d'entrer en prison que d'en sortir » affirme Fassin [1] dans sa récente enquête sur la condition carcérale. Qu'en est-il au juste ?

A l'échelle d'un parcours de vie, la « carrière » délinquante d'une personne n'est le plus souvent qu'une étape, le séjour en établissement de détention un passage, et la sortie un moment de transition. Même si l'on s'accorde à reconnaître ce moment comme crucial, on connaît en fait peu de chose sur la manière dont se passe le retour à la vie libre après une période d'incarcération. Les travaux de recherche qui ont été menés concentrent pour la plupart d'entre eux leur attention sur l'expérience de la privation de liberté, l'univers carcéral (son organisation, son fonctionnement) ou encore les interactions entre personnes incarcérées et agents de détention. On s'est moins intéressé aux trajectoires de sortie et au devenir des sortants de prisons, ou alors seulement sous l'angle de la probabilité de récidive.

En prenant appui sur les données à disposition ainsi que sur un témoignage, cet article à deux voix visera à donner accès à un début de compréhension de quelques unes des dimensions structurantes de ce passage d'un monde de vie à un autre et du vécu singulier de l'un d'entre nous « passé par la case prison ».

Une population en situation précaire et perçue comme dangereuse

Pour ce qui est de la Suisse, l'Office fédéral de la statistique a établi, pour 2009, un taux de récidive après libération d'un établissement d'exécution de peine ou de mesure. Ainsi, sur les 1'472 personnes suisses libérées cette année-

là, 43% d'entre elles ont fait l'objet d'une nouvelle condamnation dans les trois années qui ont suivi et un peu plus de 15% ont été à nouveau incarcérées. Si l'on y regarde d'un peu plus près, on peut encore remarquer que les taux de recondamnation les plus élevés sont enregistrés pour les jeunes adultes entre 18 et 24 ans (56%), avec plusieurs condamnations antérieures (65%) pour des infractions en lien avec des vols (67%).

De son côté, Kensey [2], en croisant les résultats de différentes enquêtes avec les données de l'administration pénitentiaire française, a mis en évidence que les sortants de prison sont en majorité des hommes jeunes, avec un bagage scolaire plutôt faible, peu d'expérience professionnelle et relativement isolés – la détention ayant mis à mal leurs liens familiaux et sociaux. Elle montre également que leur sortie de prison s'est effectuée la plupart du temps avec peu de ressources financières, un hébergement transitoire et un accès à l'emploi rendu difficile par un marché du travail très concurrentiel, un déficit de qualification et le passif d'un séjour en détention. Au cumul de ces obstacles en tout genre venaient encore s'ajouter pour certains des dispositions personnelles liés notamment à leur état de santé (dépendance à des produits psychotropes, troubles psychiatriques, etc.).

Grâce au dispositif des aménagements de peine (conduites accompagnées, congés, semi-liberté, libération conditionnelle) conçu pour permettre une (ré)insertion progressive, Kensey souligne que « la situation était plus favorable pour les libérés conditionnels pour lesquels la sortie avait été préparée. ». Mais ce constat qui met en valeur le rôle joué par l'accompagnement social des détenus durant l'exécution de leur peine et après une libération conditionnelle doit être nuancé. Car avec l'infléchissement actuel des politiques pénale et pénitentiaire dans le sens d'un accent marqué sur la gestion du risque de récidive, l'octroi de ces sorties tend à devenir de plus en plus restrictif – on l'a vu récemment suite aux événements tragiques intervenus en Suisse romande. Et les professionnels des services de probation ne disposent pas toujours de la disponibilité et des moyens nécessaires pour mettre en place un suivi qui corresponde au plus près des besoins des personnes (ouverture des droits sociaux, vérification des obligations, soutien dans les démarches entreprises, etc.).

Quelles trajectoires de sortie ?

Ces données statistiques sur les caractéristiques socio-démographiques des sortants de prison et les « épreuves » auxquelles ils se confrontent ne permettent pas une compréhension en profondeur des trajectoires individuelles. Elles rendent mal compte de la sortie de prison comme un processus multidimensionnel, qui s'étend dans la durée et se déroule rarement de manière linéaire. Elles ne restituent pas non plus la pluralité des cheminements empruntés, les espaces intermédiaires qui balisent ces parcours (entreprise sociales d'insertion, par exemple), ni l'étaiyage apporté par des « autrui » significatifs dans l'enclenchement d'une dynamique constructive. Elles passent également sous silence tout le travail de réévaluation du rapport à soi, aux autres et au monde mené par les intéressés eux-mêmes pour restaurer un lien de confiance, se projeter dans un avenir et se réinscrire dans l'espace social – de manière conformiste ou plus marginale.

Faute d'une étude longitudinale permettant de suivre les trajectoires des sortants de prison dans leurs dimensions résidentielle, professionnelle, relationnelle, etc., on en est réduit pour le moment à s'interroger. Dans le continuum d'expérience – marqué par la précarité, l'absence de perspective – vécue par les sujets avant leur incarcération, pendant l'exécution de la peine et après la libération, qu'est-ce qui permet d'introduire de la discontinuité ouvrant la possibilité d'un devenir autre ? Est-ce que la manière de vivre la détention – comme temps d'attente suspendu au seul horizon du retour à la vie libre, comme occasion de suivre des cours, de travailler, de se remettre en forme, ou encore comme déchéance insupportable (promiscuité, humiliations répétées, etc.) – a partie liée avec la façon d'aborder la libération ?

On peut aussi commencer à appréhender une trajectoire de sortie à travers la singularité du vécu d'un sortant

en se mettant à l'écoute du récit de son histoire [3].

Témoignage : « Revenir dans le monde, sans ticket de retour »

« Le 28 janvier 2006, j'ai été condamné par un jury de Cour d'assises à une peine de 13 ans de réclusion pour contrainte, lésions corporelles graves, tentative d'assassinat et meurtre par dol éventuel. J'avais alors 23 ans. A l'énoncé de cette sanction, j'ai ressenti comme un énorme poids qui s'abattait sur mes épaules. En même temps j'étais soulagé : au moins j'étais fixé.

Au final, j'ai passé près de huit ans dans différents établissements de détention. Les premiers mois, j'avais de la peine à me faire à ces murs. Mais par la force des choses et avec le temps j'ai fini par m'y habituer. Astreint au travail, comme tous les condamnés, j'allais dans les ateliers. Et puis il y avait aussi la salle de musculation. Mais au bout de quelques années, j'en ai eu quand même marre... Côté pile, ça m'a permis de remettre un peu d'ordre dans mon chaos intérieur et de commencer à écrire mon histoire. Côté face un peu plus sombre, il y avait le sentiment d'être souvent rabaissé, les coups au moral quand je voyais sortir les autres et les moments de révolte qui me valaient un serrage de vis.

Quand j'ai eu droit à une conduite accompagnée, j'ai pu bénéficier d'une sortie de quatre heures, encadré par deux surveillants. Comme tout s'était bien passé, un congé de douze heures était prévu environ deux mois après. Mais entretemps toutes les autorisations avaient été bloquées en raison du non retour d'un autre détenu.

Par la suite, je me suis retrouvé en semi-liberté dans une maison ouverte, avec des horaires de sortie et de rentrée à respecter. Curieusement, un passage difficile. J'avais un pied enfermé et l'autre libre. Difficile dans ces conditions de se reconstruire un nouvel équilibre. Et comment ne pas être tenté de tutoyer les limites en repoussant un peu les horaires de retour ?

Dehors, le monde avait changé. Sans moi. Du coup j'étais complètement perdu. Je n'avais plus de repères. J'avais l'impression que j'avais écrit sur mon front que je sortais de prison. J'en arrivais presque à vouloir y retourner, car là-bas au moins je me sentais un peu « chez moi ». Lorsque la directrice du Service d'application des peines et mesures a appris ça, elle m'a dit qu'un retour en arrière n'aboutirait qu'à repousser le problème. Elle m'a aussi rappelé que je devais avoir au moins une raison suffisante pour me donner envie de rester dehors : mon fils. Alors j'ai tenu. Et deux mois après, lors d'un anniversaire, j'ai recroisé une amie. On s'est revu et elle m'a permis d'entrevoir la possibilité d'un avenir ...

Arrivé aux deux-tiers de ma peine, le Tribunal d'application des peines et mesures m'a octroyé une libération conditionnelle, assortie d'un certain nombre de conditions, notamment me soumettre à un suivi psychothérapeutique et me rendre régulièrement aux rendez-vous fixés par le Service de probation et d'insertion. A part ça, je me suis retrouvé livré à moi même.

Comme mon permis C n'a pas été renouvelé, j'ai aujourd'hui comme seul document d'identité une attestation de résidence sur laquelle il est écrit : « Réside sur le territoire de notre canton. L'intéressé fait l'objet d'une décision de révocation de son autorisation d'établissement, entrée en force de chose jugée en date du 2 novembre 2015. Un délai de départ de Suisse lui sera prochainement imparti. » Avec ce formulaire, pas possible d'aller retirer un envoi au bureau de poste. Pas possible non plus d'ouvrir un compte bancaire. Et difficile de

trouver du travail. Toutes les portes sont fermées.

Avec un CV troué de toute part, un casier judiciaire, je défie quiconque de parvenir à convaincre un employeur. Résultat : depuis ma libération, je n'ai travaillé que quelques mois dans le milieu associatif. Qui dit pas de travail dit aussi pas de revenu. Pas moyen de payer un loyer, ses cotisations d'assurance maladie et les autres factures. Alors, si je ne baisse pas les bras, c'est surtout grâce à ma compagne et à mes enfants. A quelques occasions j'ai été présenter mon livre dans des maisons de quartier et discuter de mon parcours avec des jeunes. Là je me dis que si mon histoire peut profiter à d'autres, ça vaut la peine de continuer à l'écrire.

Aujourd'hui, j'ai 33 ans. Cela fait plus de trente ans que je vis à Genève. Ma mère, mes frères et sœurs sont suisses. Tout comme ma compagne et mes enfants. Et pourtant je risque à n'importe quel moment d'être expulsé vers l'Angola. Je suis donc d'une certaine manière en sursis, mais je m'efforce contre vents et marées de réussir ma nouvelle vie.

[1] Fassin, D. (2015). L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale. Paris, Le Seuil, p. 479.

[2] Kensey, A. (2012). Que sait-on de la situation socioéconomique des sortants de prison ? Revue du MAUSS, No 40, p. 147-160

[3] Une mise en perspective plus détaillée des fragments de l'histoire racontée ici se trouve dans, Un homme emprisonné, libre de ses maux, Tshery Capela, Editions Mélibée, Toulouse, 2014, 364 pages.